

Communiqué de presse de la procureure de la République de Pointe-à-Pitre

Ouverture d'information suite aux tirs mortels d'un gendarme sur une personne armée d'un couteau au Moule le 12 avril 2026

Le 12 avril 2026 vers 18H15 un équipage de trois gendarmes en patrouille au Moule voyait un homme couteau en main sur la voie publique.

En dépit des injonctions répétées des gendarmes, l'homme refusait de lâcher son arme.

Les gendarmes faisaient usage de leur pistolet par impulsion électrique (PIE), puis dans un second temps d'une arme à feu.

L'homme décédait sur les lieux.

Cet homme âgé de 65 ans avait déjà été hospitalisé en milieu psychiatrique plusieurs fois selon ses proches et avait deux antécédents de rébellion envers les gendarmes avec usage d'un couteau ou autres armes par destination.

La garde à vue du gendarme auteur du tir a été prolongée hier. Il a été déféré cet après-midi au tribunal.

Une juge d'instruction a été saisie de l'enquête pour violences mortelles par personne dépositaire de l'autorité publique.

Le gendarme a été mis en examen pour ces faits et placé sous contrôle judiciaire avec notamment l'interdiction de port d'arme.

L'enquête se poursuit dans le cadre de l'instruction pour déterminer les circonstances de ces tirs mortels lors de l'intervention de la patrouille de gendarmerie, au regard notamment des conclusions de l'autopsie réalisée cet après-midi.

Fait au parquet de Pointe-à-Pitre, le 14 avril 2026

Caroline Calbo
Procureure de la République